

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?1906-les-inventaires-a-Plonevez>



1906 les inventaires à Plonévez-Porzay, Kerlaz, Poullaouën et La Feuillée

- HISTOIRE(s) - Les inventaires des biens d'église -



Publication date: jeudi 7 septembre 2017

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Poullaouën : sans incident

Plonévez-Porzay et Kerlaz : pas possible

La Feuillée : le curé, assisté de membres de la fabrique et d'une quarantaine de personnes ont résisté : « nous « ne céderons qu'à la force ». Le percepteur d'Huelgoat s'est retiré. Pas d'incident.

Plonévez-Porzay, 12 mars.
M. Prat, percepteur à Châteaulis, n'a pas pu faire l'inventaire.

Kerlaz, 13 mars.
Les opérations de l'inventaire n'ont pu être opérées par M. Prat.

Poullaouën, 13 mars.
M. Garreau, receveur de l'enregistrement à Carhault, a effectué, sans aucun incident, l'inventaire du presbytère de Poullaouën et des chapelles dépendant de la paroisse.

La Feuillée, 13 mars.
M. Jugeon, percepteur à Huelgoat, s'est retiré à La Feuillée, pour inventorier la messe et l'édifice.
Après trois tentatives infructueuses, l'agent du fisc a dû se retirer, le curé, assisté des membres de la fabrique et d'une quarantaine de personnes, ayant déclaré, après avoir lu une protestation, qu'il se céderait qu'à la force.
Il n'y a eu aucun incident.

Source : *Hebdomadaire Le Bas-Breton* mars 1906 AdF